EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX EN PROVENCE N° DL.2016-248

Séance publique du

20 juin 2016

Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Vice-Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence Président du Conseil de Territoire du Pays d'aix

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20160620-lmc191431-DE-1-1
Date de signature : 20/06/2016
Date de réception : jeudi 23 juin 2016

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Préfecture des Bouches-du-Rhône

POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE:
- ACTE SIGNÉ ✓
- COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓
- ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓

Ville d'Aix-en-Provence
Service Démocratie et Citoyenneté

OBJET : MARCHE 156021 RELATIFS AUX TRAVAUX DE REVETEMENTS DE SOLS DURS - AVENANT N°1 PORTANT MODIFICATION DU GROUPEMENT TITULAIRE ET PORTANT TRANSFERT DU MARCHE A MONSIEUR GERARD HUGOU

Le. 20 juin 2016 à 15h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de- Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 14/06/2016, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :
Monsieur Jacques AGOPIAN, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGEY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaelle LENFANT, Madame Reine MERGER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.
Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:
Madame Christine BERNARD à Madame Reine MERGER, Madame Patricia BORRICAND à Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Danièle BRUNET à Madame Sylvaine DI CARO, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET à Madame Gaelle LENFANT, Madame Charlotte DE BUSSCHERE à Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Philippe DE SAINTDO à Madame Charlotte BENON, Monsieur Sylvain DIJON à Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Laurent DILLINGER à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Coralie JAUSSAUD à Madame Karima ZERKANI-RAYNAL, Monsieur Claude MAINA à Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Irène MALAUZAT à Madame Danielle SANTAMARIA, Monsieur Jean-Marc PERRIN à Monsieur Gilles DONATINI, Madame Liliane PIERRON à Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Catherine ROUVIER à Monsieur Raoul BOYER.

Excusés sans pouvoir :
Madame Souad HAMMAL.
Secrétaire : Stéphane PAOLI

Monsieur Maurice CHAZEAU donne lecture du rapport ci-joint.

D.G.A.S - Etudes Juridiques, Marchés
Publics et Patrimoine Communal
Direction des Marchés Publics

Nomenclature : 1.7
Actes speciaux et divers

RAPPORT POUR
LE **CONSEIL MUNICIPAL**
DU 20 JUIN 2016

RAPPORTEUR : Monsieur Maurice CHAZEAU

Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : MARCHE 156021 RELATIFS AUX TRAVAUX DE REVETEMENTS DE SOLS DURS - AVENANT N°1 PORTANT MODIFICATION DU GROUPEMENT TITULAIRE ET PORTANT TRANSFERT DU MARCHE A MONSIEUR GERARD HUGOU- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Par délibération n°2014-456 du 16 décembre 2014, le Conseil Municipal a autorisé Madame le Maire à signer les marchés à bons de commande relatifs aux travaux d'entretien, de rénovation, de réhabilitation et de construction des bâtiments communaux (25 lots).

Parmi ces marchés, le marché n°A15-021(travaux de revêtements de sols durs) a été notifié au groupement solidaire PALLANCA (mandataire)- HUGOU le 12 janvier 2015, pour un montant minimum de 60 000 € H.T et un montant maximum de 240 000 € H.T par période.

Ce marché a fait l'objet d'une reconduction pour la période courant à compter du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016.

Le mandataire du groupement, Monsieur PALLANCA, Artisan, a informé la Ville qu'il prenait sa retraite au 31 décembre 2015.
Le cotraitant restant, Monsieur HUGOU, Artisan, a indiqué pour sa part vouloir poursuivre l'exécution de ce marché en tant que seul titulaire.

La règlementation permet de modifier la composition du groupement initial mais cela nécessite la conclusion d'un avenant.
Monsieur PALLANCA ayant mis fin à son activité d'artisan, le présent avenant a donc pour objet de modifier la composition du groupement initial et de transférer le marché au seul cotraitant restant, la société HUGOU, qui devient l'unique titulaire du marché A15-021

En conséquence, je vous demande, Mes chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER :** l'avenant n°1 au marché n° A15-021 portant modification du groupement titulaire du marché et portant transfert du marché à Monsieur Gérard HUGOU,

- **AUTORISER**: Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint aux Marchés Publics, à le signer, ainsi que tout document s'y rapportant.

DL.2016-248 - MARCHE 156021 RELATIFS AUX TRAVAUX DE REVETEMENTS DE SOLS DURS - AVENANT N°1 PORTANT MODIFICATION DU GROUPEMENT TITULAIRE ET PORTANT TRANSFERT DU MARCHE A MONSIEUR GERARD HUGOU-

Présents et représentés	:	54
Présents	:	40
Abstentions	:	0
Non participation	:	0
Suffrages Exprimés	:	54
Pour	:	54
Contre	:	0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.
Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire
Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint délégué,
Reine MERGER

Compte-rendu de la délibération affiché le : 23/06/2016

(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)
[1]

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»

AIX en PROVENCE
LA VILLE

DGAS Etudes Juridiques, Marchés Publics
& Patrimoine Communal
Direction des Marchés Publics

MARCHE A15-021 RELATIF AUX TRAVAUX D'ENTRETIEN, DE RÉNOVATION, DE RÉHABILITATION ET DE CONSTRUCTION DES BATIMENTS COMMUNAUX
LOT N° 18 REVETEMENT DE SOLS DURS

AVENANT N° 1 PORTANT MODIFICATION DU GROUPEMENT TITULAIRE DU MARCHE ET PORTANT TRANSFERT DU MARCHE A MONSIEUR GERARD HUGOU

1-RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE MARCHE INITIAL

1.1 - Identification du marché :

Le marché n°A15-021(travaux de revêtements de sols durs) a été notifié au groupement solidaire PALLANCA (mandataire)- HUGOU le 12 janvier 2015, pour un montant minimum de 60 000 € H.T et un montant maximum de 240 000 € H.T par période.

Le marché a été conclu pour une période initiale courant de la date de notification au 31 décembre 2015, renouvelable trois fois une année.
Ce marché a fait l'objet d'une reconduction pour la période courant à compter du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016.

1.2 – Identification des cocontractants :
Le marché ci-dessus mentionné a été conclu entre :

- d'une part, **la Ville d'Aix-en-Provence**, représentée par Monsieur Maurice CHAZEAU, Maire-Adjoint délégué aux Marchés Publics, agissant en cette qualité et en vertu de la délibération n°2014-456 du 16 décembre 2014,

- et d'autre part, **le groupement solidaire** PALLANCA (mandataire)- HUGOU, représenté par Monsieur PALLANCA, domicilié 245, Chemin du ravin de GANAY 13540 PUYRICARD.

2 -OBJET DE L'AVENANT N° 1

2.1 – Objet de l'avenant :

Le mandataire du groupement, Monsieur PALLANCA, Artisan, a informé la Ville qu'il prenait sa retraite au 31 décembre 2015. Le cotraitant restant, Monsieur HUGOU, Artisan, a indiqué pour sa part vouloir poursuivre l'exécution de ce marché en tant que seul titulaire.

A la suite de la défaillance de la société PALLANCA, le présent avenant a donc pour objet de modifier la composition du groupement initial et de transférer le marché au seul cotraitant restant, la société HUGOU, qui devient l'unique titulaire du marché A15-021

Cet avenant n'emporte aucune conséquence financière.

Sont joints en annexe au présent avenant:

- **Un arrêté des comptes identifiant les travaux exécutés au 31 décembre 2015 respectivement par la société PALLANCA et la société HUGOU,**

- **le Relevé d'Identité Bancaire de la société HUGOU.**

2.2 – Identification des cocontractants :

Le présent avenant est conclu entre :

- d'une part, **la Ville d'Aix-en-Provence**, représentée par Monsieur Maurice CHAZEAU, Maire-Adjoint délégué aux Marchés Publics, agissant en cette qualité et en vertu de la délibération n°2014-456 du 16 décembre 2014,

- et d'autre part, **la société HUGOU**, représenté par Monsieur Gérard HUGOU, Artisan, domicilié 32, RD 556 Pont de Pertuis 13650 PERTUIS, inscrit au Répertoire des Métiers (chambre de Métiers et de l'Artisanat des Bouches-du-Rhône) sous le numéro 338 078 744 RM 1301.

3 - AUTRES CLAUSES

Toutes les autres clauses du marché mentionné à l'article 1 demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de différences.

4 - DATE D'EFFET DE L'AVENANT

Le présent avenant prendra effet à compter de sa date de notification à la société HUGOU.

Fait à	Fait à
Le	Le
Pour la société HUGOU	**Maurice CHAZEAU** Maire-Adjoint Délégué aux Marchés Publics